

# ACR 2020 : Favoriser la participation et le pouvoir d'agir des adolescents : une approche par les droits de l'enfant

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

Professionnels de la protection de l'enfance

### Durée

3 jours

### Organisme de formation

➔ SOS VILLAGE D'ENFANTS

### Date limite d'inscription

30/10/2020

## Lieux & dates

### ➔ Groupe 1

#### Dép. 06/83

Les 6 & 7 oct. 2020

+ Le 17 novembre 2020

### ➔ Groupe 2

#### Dép. 13/84

Les 9 & 10 nov. 2020

+ Le 10 décembre 2020

### ➔ Groupe 3

#### Dép. 04/05 (session non confirmée)

Les 5 & 6 jan. 2021

+ Le 17 février 2021

## Interlocuteur Opco Santé

### Ana-Maria CESUR

[anamaria.cesur@opco-sante.fr](mailto:anamaria.cesur@opco-sante.fr)

## Interlocuteur OF

### Christophe CHABRIER

[cchabrier@sosve.org](mailto:cchabrier@sosve.org)

+ 33 (0) 1 55 07 25 36

## Contexte

### L'approche par les droits de l'enfant dispensée en formation :

Elle part du principe que les droits de l'enfant sont présents le plus souvent dans la pratique professionnelle de ceux qui travaillent au quotidien avec ou pour les jeunes, mais c'est en explorant les principes fondamentaux de manière explicite que l'on peut mieux se les approprier. Les plus de cette formation sont donc les suivants :

- Avoir une approche globale des droits de l'enfant intégrant toutes les situations de vulnérabilité en protection de l'enfance : placement, prévention familiale, accompagnement des mineurs isolés, prévention de la radicalisation...
- Offrir une formation ouverte à tous les professionnels (encadrants ou non) pour favoriser le décloisonnement des institutions en partageant autour de problématiques communes.
- Proposer une séquence construite et animée par des jeunes issus de la protection de l'enfance et/ou ambassadeurs des droits de l'enfant.
- Partager des outils communs concrets autour de principes fondamentaux de la CIDE.
- Se centrer sur la posture professionnelle et l'effectivité des droits : les savoir-faire et les savoir-être, les aspects juridiques ne sont pas l'essentiel de la formation.

### L'approche par les droits de l'enfant au service de la participation des adolescents :

Les jeunes sont souvent avisés des décisions après que celles-ci ont été prises. Il est nécessaire de les consulter en amont, de leur laisser le choix de s'exprimer ou pas. Il est par ailleurs important de les faire participer de manière adaptée en fonction de leur âge et de leur maturité observée.

S'il est important de recueillir la parole des adolescents, il ne s'agit pas de leur promettre de répondre systématiquement à leurs souhaits dans la prise de décision. Ce qui importe c'est d'expliquer les procédures et les raisons des décisions.

Certains professionnels peuvent voir la participation, et plus globalement les droits de l'enfant, comme nécessitant du temps supplémentaire qu'ils n'ont pas toujours les moyens d'accorder.

La formation permet de changer cette perspective et de présenter les droits de l'enfant comme un outil facilitant l'adhésion, permettant d'instaurer un terrain d'entente entre les différents acteurs. A terme, cela tend à faire gagner du temps avec l'adolescent, le(s) parent(s) et les partenaires.

### Focus sur le pouvoir d'agir des adolescents :

Le pouvoir d'agir se réfère à leurs capacités concrètes (individuellement ou collectivement) d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour eux, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient. La formation permettra d'identifier les leviers qui permettent de le renforcer pour faire face aux inquiétudes qui s'expriment à cette étape de la vie :

- Les institutions exigent d'eux d'être autonomes alors qu'ils ne sont pas forcément bien préparés et disposent de moins de ressources que les autres ;
- La réduction de l'engagement des institutions, avec la baisse des contrats jeunes majeurs accroît l'incertitude sur leur avenir ;
- Les jeunes sont souvent poussés à suivre des parcours d'études courtes.

Et ce alors même que beaucoup sont à un âge où ils auraient besoin d'un soutien particulier du fait de leur construction identitaire ou pour faire face aux risques de ruptures des liens à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

L'approche par les droits de l'enfant favorise également une approche globale de l'adolescence à travers : le processus physiologique, psychologique et social, la nécessaire prise de recul face au comportement des adolescents, l'adaptation du cadre éducatif en fonction du développement du jeune et l'importance du travail en équipe.

Nous proposons l'objectif opérationnel suivant : **faire évoluer les postures et pratiques professionnelles pour développer une approche par les droits de l'enfant facilitant l'accompagnement des adolescents en les préparant à l'autonomie et en favorisant au quotidien une attitude de bientraitance.**

## Objectifs

### JOUR 1

- ⇒ S'approprier le déroulement de la formation
- ⇒ Identifier les liens entre Droits de l'Enfant et Droits de l'Homme
- ⇒ Identifier sa marge de manoeuvre dans le développement en particulier

### JOUR 2

- ⇒ Favoriser la participation des jeunes au quotidien
- ⇒ Evaluer l'intérêt supérieur du jeune
- ⇒ Prévenir la discrimination

### JOUR 3

- ⇒ S'appuyer sur les 4 principes fondamentaux pour favoriser le pouvoir d'agir et l'autonomie
- ⇒ Etre à la hauteur du défi
- ⇒ S'inspirer de la parole des jeunes dans sa pratique quotidienne
- ⇒ Ancrer les points clés des 3 jours de formation

## Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

## Contenu

### JOUR 1

Les objectifs, les méthodes utilisées

Le tour table de présentation et des attentes

Les liens entre droits de l'Enfant, les droits de l'Homme et l'expérience des stagiaires.

La CIDE et ses principes fondamentaux.

L'examen du principe fondamental du droit à la vie, à la survie et au développement avec un focus sur ce dernier point.

## **JOUR 2**

Le droit à se faire entendre et à participer aux décisions concernant chaque adolescent.

Le concept de communication effective.

Les principes de l'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Des exemples d'outils d'évaluation associés.

L'apport des techniques d'entretiens et les outils de l'écoute active.

Les critères de discrimination proscrits et les risques associés.

Le lien avec les perceptions d'injustice qu'ont les adolescents accompagnés.

Les postures adaptées à la prévention de la discrimination.

## **JOUR 3**

Droits de l'enfant et autonomie : l'accompagnement éducatif doit concerner l'insertion économique et sociale, mais aussi la construction identitaire.

La capacité à rendre les jeunes acteurs de leur projet éducatif.

L'exploration des possibilités de promotion et de mise en pratique concrète des droits de l'enfant en contexte de travail et focus sur l'identification des ressources potentielles.

Focus sur les besoins des adolescents dans le contexte de la protection de l'enfance et plus globalement de l'accompagnement des adolescents les plus vulnérables.

Synthèse

Mise en commun